



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question au Gouvernement n° 359

Texte de la question

PSYCHIATRIE ET PRISE EN CHARGE DES AUTISTES

M. le président. La parole est à M. Jacques Grosperin, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire. M. Jacques Grosperin. Madame la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports, le film de Sandrine Bonnaire intitulé *Elle s'appelle Sabine* expose enfin la situation douloureuse des personnes atteintes d'autisme et de leurs familles, ainsi que la situation difficile de la psychiatrie publique en France.

Ce témoignage, qui montre le parcours de soins d'une jeune femme qui a fait l'objet d'une erreur de diagnostic pendant des années, ne peut que mettre en débat les modalités de prise en charge de l'autisme en France. Il montre aussi l'inadaptation des structures de la psychiatrie publique à des séjours hospitaliers souvent longs et les problèmes des échanges avec les familles, souvent encore, il faut le reconnaître, trop sommaires. Les services de psychiatrie apparaissent encombrés et l'organisation semble difficile à comprendre pour les patients et, plus encore, pour leurs familles, ce qui ajoute de la souffrance à la souffrance et crée une incompréhension réciproque.

J'ai eu récemment l'occasion de rencontrer des associations d'alternative psychiatrique qui les accompagnent et font sans relâche un travail remarquable sur le terrain, comme Les Invités au Festin, à Besançon.

Pouvez-vous préciser, madame la ministre, ce que compte faire le Gouvernement pour mieux prendre en compte les autismes ? Pouvez-vous aussi, plus largement, préciser quelle est la situation de la psychiatrie en France ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur plusieurs bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.*)

M. le président. La parole est à Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé, de la jeunesse et des sports.

Mme Roselyne Bachelot-Narquin, *ministre de la santé, de la jeunesse et des sports*. Monsieur le député Grosperin, j'ai été comme vous profondément émue par le témoignage de Mme Sandrine Bonnaire - avec qui j'aurai d'ailleurs un entretien demain -, et cela d'autant plus que la prise en charge de l'autisme est l'un des engagements associatifs continus de ma vie.

La politique du Gouvernement de prise en charge de l'autisme va se déployer en trois directions.

Pour ce qui est, tout d'abord, de la prise en charge spécifique des malades autistes, Xavier Bertrand, ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité, et moi-même présenterons au début du mois de mars un plan autisme qui se développera selon plusieurs axes : le dépistage, les bonnes pratiques de soins, la scolarité et l'augmentation du nombre de places en établissements médico-sociaux.

En deuxième lieu, puisque vous m'interrogez sur l'état de la psychiatrie dans notre pays. De fait, nombre de malades autistes sont pris en charge dans des conditions inadaptées. C'est la raison pour laquelle, dans ce secteur de la psychiatrie qui coagule 8 milliards d'euros, le Gouvernement a décidé d'un effort très important avec le plan de santé mentale, qui, évidemment, consacre des crédits élevés à la modernisation des établissements et des équipes : 287,5 millions d'euros pour les équipes, 188 millions d'euros pour la formation et plus de 750 millions d'euros pour la modernisation des structures.

Le troisième volet, enfin, très important est celui des droits des malades hospitalisés pour des raisons de santé mentale et de leurs familles. Nous réexaminerons ainsi cette année, afin de mieux assurer ces droits, la loi du 27 juin 1990 relative aux droits et à la protection des personnes hospitalisées en raison de troubles mentaux et à

leurs conditions d'hospitalisation.

Voilà, monsieur le député Groperrin, la politique du Gouvernement en faveur de l'autisme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [M. Jacques Groperrin](#)

Circonscription : Doubs (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 359

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 2008

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 31 janvier 2008